

le problème des céréales gourdes et humides. Certes des problèmes se sont posés, et je ne les minimise pas, mais d'après tous les rapports que j'ai pu obtenir, les pertes attribuables aux céréales humides n'étaient pas anormales et se comparaient à celles des années normales.

Je voudrais maintenant revenir à la question du revenu, dont traite la motion dont nous sommes saisis. Naturellement, l'allégation n'est pas exacte et je me propose de démontrer à quel point elle est fautive.

M. Horner: Dites-nous simplement ce que vous avez l'intention de faire.

L'hon. M. Olson: Il faut attaquer ce genre de problème par la base, ai-je dit au début, et la base, dans ce cas-ci, c'est la mise en marché, du moins c'est ce que m'ont dit les fermiers dans l'Ouest du Canada, et je préfère leur avis à ceux qui nous viennent de l'autre bord de temps en temps. C'est donc dans la commercialisation que se trouve la solution, et ce serait peine perdue de chercher ailleurs.

L'hon. M. Stanfield: Vous connaissiez les modalités de la commercialisation il y a un an.

L'hon. M. Olson: Il ne s'agit pas d'imiter l'opposition qui, face aux mêmes problèmes, agissait au petit bonheur la chance. On avait alors fait des versements insuffisants à ceux qui en avaient besoin et l'on avait presque razzié le Trésor de l'État pour aider ceux qui n'en avaient pas besoin, car l'on distribuait des largesses sans tenir compte des besoins de chacun et sans se préoccuper de savoir si les fermiers pouvaient livrer les céréales.

Il faut établir la durée du problème et trouver une solution quelconque. D'abord et avant tout, elle ne doit pas aggraver le problème. Elle doit aider ceux qui en ont le plus besoin et, par-dessus tout peut-être, elle doit s'inscrire dans la politique agricole à long terme.

En ne perdant pas de vue ces critères, on ne peut s'empêcher de douter qu'une décision immédiate soit opportune quant à la nature et à l'étendue de l'aide aux producteurs de l'Ouest. Vous demanderez peut-être pourquoi. Comme pour tout problème complexe, les réponses sont multiples; en fait, de nombreuses combinaisons de programmes pourraient conduire à une solution. L'aspect le plus important tient peut-être à ce que nous sommes aux prises avec un problème de vente, et comme nous en cherchons la solution, nous devons considérer nos engagements interna-

tionaux dans ce domaine. Tout le monde en conviendra. Comme le savent tous les députés que la chose intéresse et en fait, tous les cultivateurs de grains de l'Ouest du Canada, l'Arrangement international sur les céréales est incertain et nous devons éviter toute mesure qui menacerait davantage cet important accord.

M. Horner: Il n'a jamais rien valu et je vous dirai pourquoi.

L'hon. M. Olson: Le député pourra sans doute prendre la parole dans quelques minutes. Certains cultivateurs, je crois, de toute façon un certain nombre de dirigeants agricoles au Canada estiment que le Canada devrait tenter de rescaper l'accord et de rétablir les modalités qu'il croyait être en vigueur, si la chose est possible. Il n'appartient pas au Canada d'agir seul et les députés rationnels et raisonnables le savent comme moi.

Une autre considération est qu'à l'heure actuelle, les terres sont ensemencées et les dépenses engagées. La prochaine série d'obligations dont les cultivateurs devront s'acquitter, c'est-à-dire leurs prochaines dépenses importantes, se divisent en deux catégories: celles qui sont associées à la récolte, mais une certaine période doit s'écouler encore, et celles qui sont associées aux autres sources de revenu. L'entreprise qui se classe au deuxième rang dans les provinces est celle de l'élevage, notamment des bêtes à corne et des porcs. Les recettes découlant de l'élevage, en moyenne—ce qui exclut les recettes des produits laitiers—représentent environ un tiers des recettes en espèces découlant des exploitations agricoles dans les trois provinces des Prairies. Malgré les propos souvent entendus à la Chambre et ailleurs, les revenus de l'élevage ont quelque peu augmenté cette année. Je sais aussi bien que quiconque ici que certains cultivateurs des Prairies dont l'entreprise est hautement spécialisée ne touchent pas d'autres revenus que ceux de leurs céréales, mais que bon nombre en obtiennent d'autres sources.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas la première fois que nous avons une telle expérience dans l'Ouest. Cette région a déjà connu des accumulations de grains, des marchés qui se rétrécissent. J'ai exposé les mesures progressives qu'a prises le gouvernement pour apporter une solution au problème du revenu et j'entrerai dans de plus amples détails à ce sujet un peu plus tard au cas où certains députés auraient oublié nos nombreuses initiatives depuis 10 ou 11 mois. En outre,

[L'hon. M. Olson.]